

Paris, Le 25 mai 2009

La médecine de ville et la médecine hospitalière pour la création d'un espace de concertation national unique avec l'assurance maladie

Le texte de loi HPST dont débat actuellement le Sénat est un texte de préfiguration et d'organisation qui crée les agences régionales de santé et d'autonomie (ARSA) et tend à régionaliser l'ensemble du système de santé.

Les ARSA exerceront de nouvelles missions médico-sociales dans un champ qui concernera aussi bien l'hôpital que la ville par le biais notamment de l'élaboration d'un « SROS ambulatoire » complément du « SROS établissements » existant. Elles seront donc demain le nouvel interlocuteur des acteurs de terrain.

Aujourd'hui, la médecine libérale négocie avec l'Assurance maladie dans un cadre conventionnel quand la médecine hospitalière est gérée par la tutelle de l'Etat.

Demain, la logique des ARS justifiera qu'apparaisse un lieu d'informations partagées et de concertation sur tout ce qui est commun à la ville et à l'hôpital dans leur approche professionnelle. Sans que les spécificités d'exercice de chacun soient en aucun cas remises en causes, le financement par l'Assurance maladie nécessite de trouver un **espace de concertation et de négociation national unique**.

Par ailleurs, segmenter la prise en charge du patient en s'arrêtant aux murs de l'hôpital ou à ceux, virtuels, de la ville aura encore moins de sens demain qu'aujourd'hui. De fait, élaborer un schéma de prise en charge dans le cadre d'un **parcours de soin organisé** nécessitera demain plus que jamais de **coordonner les réponses à l'hôpital et à la ville**.

Cette approche transversale organisée doit l'être **en collaboration avec les principaux acteurs concernés**. Dans ce cadre, les médecins libéraux et hospitaliers souhaitent faire des propositions concrètes pour **construire les coopérations ville-hôpital et préserver leur indépendance professionnelle**.

Il s'agit pour eux dans un premier temps d'organiser un circuit d'échange d'informations qui permette notamment d'inscrire les hospitalisations dans un cadre bien défini pour une prise en charge du patient d'amont en aval, en préparant également sa sortie de l'hôpital.

Elaborer des protocoles de pratiques explicitant les places respectives des différents intervenants fait partie des projets que les signataires entendent bien réaliser ensemble à très court terme.

Ces propositions constituent les fondements d'une **collaboration active entre médecins hospitaliers et libéraux** préparant la mise en œuvre du texte de loi HPST.

Dr. Martial OLIVIER-KOEHRET
Président
MG France

Dr. François AUBART
Président
CMH

Pr. Roland RYMER
Président
SNAM-HP